

(N<sup>o</sup> 77.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 12 MAI 1891.

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant un nouveau crédit provisoire au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique à valoir sur le Budget de ce Département pour l'exercice 1891.

*(Voir les n<sup>os</sup> 147 et 148, session de 1890-1891, de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. HARDENPONT, ALLARD et le Baron BETHUNE,  
Vice-Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Il n'a pas été possible jusqu'ici à la Chambre des Représentants de discuter et de voter le Budget du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique pour l'exercice en cours. Les crédits provisoires à valoir sur ce budget que la loi du 26 décembre 1890 avait ouverts à ce département sont près d'être épuisés.

Pour ne pas enrayer la marche régulière des services, le Ministre des Finances sollicite l'ouverture d'un nouveau crédit provisoire.

Ce second crédit s'élève à la somme de 5,741,000 francs.

La Chambre l'a voté dans sa séance du 8 mai à l'unanimité des 78 membres présents.

Votre Commission des Finances a l'honneur, Messieurs, de proposer au Sénat de faire au projet déposé par le Ministre des Finances un accueil favorable.

*Le Vice-Président-Rapporteur,*  
Baron V. BETHUNE.